

A : **Monsieur Sébastien Lecornu**
Premier Ministre de la République Française
Hôtel de Matignon
75 PARIS

Lorient, le 04 octobre 2025

Objet : Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie – PPE3

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec crainte que nous subodorons l'intention de votre futur Gouvernement d'adopter la Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie PPE3 par voie de décret, sans même attendre le retour de la navette parlementaire, et surtout sans prise en considération des évidences économiques, financières, sociales, sociétales et environnementales que ce développement anarchique de l'éolien offshore va générer.

Considérant nos métiers de pêcheurs artisans particulièrement impactés par une telle stratégie énergétique, permettez-nous de rectifier vos dires et d'en appeler à votre clairvoyance pour vous inciter à ne pas opter pour cette solution antidémocratique.

Sur le coût de l'électricité produite par l'éolien offshore :

- Le tarif d'achat contractuel moyen de l'électricité par EDF en 2025 auprès des 6 premiers parcs marins issus de la PPE1 et 2, a été en moyenne de 195 €/Mwh, et ce pour une durée de 20 ans minimum, alors que le prix moyen au niveau du marché européen est de l'ordre de 56 €, soit un différentiel de 139 € financé par les deniers publics.

Sans aller plus loin dans notre réflexion, nous pourrions déjà nous poser la question de savoir comment les différents gouvernements successifs de ces dernières années, auxquels vous avez participé, ont ils pu négocier, avec les exploitants des parcs éoliens offshore, de tels contrats, en parfaite connaissance (nous l'espérons) des conditions du marché ?

Serait-ce de l'incompétence ? Alors il conviendrait que les éminents technocrates, politiques et conseillers ayant fait une telle erreur de jugement soient licenciés sur le champ !

Serait-ce par ignorance ? Le traitement devrait être le même que précédemment.

Serait-ce pour favoriser financièrement, de manière obscure, certains lobbies ? Ici, la faute serait plus lourde et imposerait une commission d'enquête du Parquet Financier.

- Les tarifs des projets suivants, en cours de réalisation ou devant être lancés, sont situés il est vrai, comme cela a été annoncé grossièrement, entre 40 et 86 €/Mwh... **mais en oubliant de préciser** que ces contrats bénéficient d'un mécanisme de CfD – Contrat de Différence, permettant à l'Etat de compenser directement le différentiel de prix aux promoteurs par rapport aux prix du marché, donc de réviser de façon exponentielle le prix contractuel fixé initialement.

Ce que vous avez aussi soigneusement omis de préciser c'est que ce prix d'environ 55 €, exclu les coût de raccordement au réseau, estimés à 35 milliards d'euros, les coûts de rééquilibrage des flux électriques intérieurs, estimés à 32 milliards d'euros, les coûts d'aménagements portuaires, les coûts de production en cas de manque de vent, et les compensations offertes ; ensemble d'investissements et de frais de fonctionnement dépassant les 1.000 milliards d'euros d'ici 2050 (éolien terrestre inclus – Source RTE) !

- Sachant que le prix de production moyen de l'électricité éolienne terrestre coûte environ 87,61€/MWh, on peut se demander comment il serait possible à des opérateurs d'accepter un prix de cession de 55 € pour le l'électricité éolienne offshore, alors que cette technologie, fixe ou encore pire ancrée, est 3 fois plus coûteuse ?... Les exploitants des parcs éoliens seraient-ils des mécènes ?

Il nous semble, sur ce point préliminaire du coût, que vous négligiez tout les éléments de réflexion ci-dessus, lesquels peuvent de surcroît être complétés par les points suivants :

- Où sont intégrés les coûts de maintenance et l'obsolescence programmée des éoliennes offshore (15 ans estimés au lieu de 20 à terre), pour cause de corrosion ?
Alors que le Retour sur Investissement (ROI) d'un parc terrestre est de l'ordre de 20 ans, comment imaginer qu'une technologie 3 fois plus onéreuse puis être rentable financièrement sur une durée amputée de 25 % ... sauf à offrir aux exploitants des parcs éoliens offshore des subventions déguisées sous forme d'un « bonus » sur le prix d'achat du Mwh ?
- Où sont intégrés les coûts de démantèlement de ces structures offshore en fin de vie ?

Nous sommes au regret de constater que votre analyse des coûts mélange CAPEX et OPEX et n'intègre pas les coûts directs et indirects induits liés à la production/distribution de cette forme d'énergie intermittente et non pilotable.

Sur les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de l'éolien offshore :

Force est de constater que les réalités suivantes sont totalement ignorées dans votre analyse.

- L'implantation anarchique des parcs éoliens offshore, exproprie de leurs territoires d'activités traditionnels les pêcheurs artisans, sur l'ensemble des façades maritimes.
Sans concertation aucune, nous sommes rejetés toujours plus loin de nos bases, en des lieux où la ressource est absente, en obligeant à consommer (c'est un comble) plus d'énergie fossile, au mépris des risques que cela représente de partir toujours plus au large.
- Par cette politique méprisante, entre autres aberrations que vous imposez à notre secteur professionnel, vous condamnez toute une filière qui, du pêcheur au consommateur, participe à la souveraineté alimentaire de notre pays.
Que deviendront nos ports de pêche, nos criées, nos ateliers de transformation, quand vous aurez définitivement condamné nos activités à disparaître ?
Ne nous dites surtout pas qu'ici aussi vous avez prévu des aménagements financiers pour compenser les pertes d'exploitation des pêcheurs artisans grâce à la Taxe Eolienne ! Ces taxes vous servent seulement de monnaie d'échange à hauteur de 700 millions d'euros, pour faire taire nos organisations professionnelles corrompues et à créer des commissions et des officines où vous pouvez recaser les exclus de votre pseudo système démocratique libéral !
- Vous devriez aussi intégrer dans l'analyse de rentabilité de votre modèle de Transition Énergétique le déficit de la balance commerciale de notre pays que ce développement de l'éolien offshore va générer !

Où donc sont fabriquées ces éoliennes offshore ? ... Partout, sauf en France !

Sont-ce des entreprises Françaises qui exploitent ces champs éoliens ? Non, ce sont des consortiums financiers étrangers qui ne font que bénéficier d'une autorisation à occuper nos territoires ! Vous ne faites que céder notre souveraineté énergétique à des intérêts étrangers... comme cela a été le cas pour Alstom, Doliprane, Sanofi, etc... sauf qu'ici c'est encore pire : il est demandé aux contribuables Français de payer pour être dépossédés !

Les exploitants traditionnels de notre espace maritime, tels les pêcheurs artisans, sont-ils intégrés dans ces projets ? Non, les ingénieurs, techniciens, personnels de maintenance sont majoritairement recrutés à l'étranger... A travers ce projet vous détruisez des emplois pour les Français pour ouvrir la porte à des travailleurs étrangers bénéficiant de nos acquis sociaux !
Comment comptez-vous solutionner cette fracture sociale ?

- Comment pouvez-vous vous affranchir de Lois européennes, retranscrites dans le droit Français, imposant des précautions environnementales ?
La loi imposant que les champs photovoltaïques ne soient implantés que sur des « terres inertes » ne pouvant avoir d'autres destinations (sauf pour d'éventuels projets d'agrovoltaïsme... que vous condamnez par ailleurs par des réglementations coercitives) ...
La Directive Habitat qui protège les espèces menacées...

Bien sur, vous avez trouvé la parade en attribuant des dérogations préfectorales aux exploitants de sorte à contourner la Loi..mais ceci est fort critiquable tant sur le fond que sur la forme.

- Que dire enfin de votre considération du Débat Public, imposé par les textes européens ?
Comment expliquez-vous que des résultats de consultation du Conseil National du Débat Public, refusant à 96% des projets éoliens offshore (Cf. Parc de Dunkerque), soient tout simplement ignorés ?

L'ensemble de tout ce qui précède invalidant votre estimation du réalisme économique du développement des énergies renouvelables.

Français Consommateurs invétérés ou Contribuables abusés ?

Vous vous êtes montré solidaire de votre prédécesseur en annonçant que la responsabilité de la dette était de la responsabilité des citoyens français, en affirmant de surcroît que ce n'était pas l'Etat qui dépensait exagérément, mais les Français qui surconsommaient... ce qui est faire une incroyable confusion entre le statut de consommateur et le statut de contribuable !

Alors, Monsieur le Premier Ministre, vous qui recherchez des voies d'économie ou des recettes supplémentaires pour tenter d'équilibrer votre budget, nous vous proposons de solutionner cette problématique en vous affirmant :

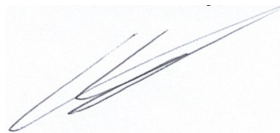
- Que les français, en tant que consommateurs, ne veulent pas acheter une énergie électrique hors de prix et inutile, alors qu'ils disposent déjà d'une énergie décarbonée respectueuse des diktats de l'Union Européenne.
- Qu'en tant que consommateurs, les français ne veulent pas financer, en bas de leurs facture d'électricité, 1.000 milliards d'investissements et de frais de raccordement (Source RTE) destinés à enrichir des fonds de pension et des fabricants d'éoliennes étrangers.
- Qu'en tant que contribuables, les français ne veulent pas financer les 11 milliards d'euros de subventions directes que vous avez promis pour 2025, avec l'accord de l'Europe, aux promoteurs des parcs éoliens offshore pour les aider à financer leur CAPEX... ceci aussi vous omettez de le signaler dans votre « Business Plan Energétique »... !

Monsieur le Premier Ministre, à la veille d'une échéance critique que vous avez vous même planifié en engageant bientôt la responsabilité de votre Gouvernement, il conviendrait que, sur ce volet énergétique au moins, vous adoptiez un comportement responsable et que vous ne tentiez pas, comme un dernier bras d'honneur, d'opposer aux Français la Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie par Décret PPE3 sans consultation démocratique !... a moins que des intérêts obscurs ne motivent cette décision...

Souhaitant que ce message clair et argumenté vous parvienne, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération

David le Quintrec
Président National UFPA

Jean-Vincent Chantreau
Secrétaire Général UFPA
Coordonnateur Club des#Gueux



UNION FRANCAISE DES PECHEURS ARTISANS

11, rue Camille Claudel – 56700 HENNEBONT

SIRET 92947034200015

Email : pecheurs-artisans-france@protonmail.com